Mouvement pour la
coopération internationale

Rapport d'activités

2014

MCI Mouvement pour la coopération internationale
15 rue des Savoises
CH-1205 Genève
T+41(0)22 320 29 02
mci.fgc@gmail.com

1962
50
2012

Avril 2015

Mouvement pour la coopération internationale

Table des matières

Activités en Suisse……. 3

Fonctionnement institutionnel 3

Publication et diffusion des résultats du 50ème anniversaire du MCI 3

Information dans des écoles scolaires du secondaire 4

Fédération Genevoise de Coopération (FGC) 4

Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS) 5

Partenariats…… 6

Argentine - Conseil de Conseillers Indigènes (CAI) 6

Colombie - Soutien à l'éducation de base des adultes et des jeunes du peuple autochtone « Embera » 9

Pérou - Mise en place d'un programme de surveillance territoriale et renforcement de la fédération Kichwa du bassin Tigre, FECONAT 12

Haïti - Programme d'Appui à l'Insertion Sociale (PAIS) 14

Partage des savoirs avec les partenaires autochtones du MCI……..18

Activités en Suisse

Fonctionnement institutionnel

En juin 2013, le MCI a adopté de nouveaux statuts, avec comme changements principaux, la création d'un Comité et d'un Bureau du Comité. La création du Comité devait améliorer et faciliter le fonctionnement administratif du MCI, tout en permettant de passer plus de temps sur des sujets de fond lors des réunions plénières, qui rassemblent l'ensemble des membres actifs.

En 2014, ces objectifs ont été atteints. Le Bureau du Comité qui bénéficie de l'appui d'un secrétaire salarié à 50%, s'est chargé de régler les affaires courantes et de superviser les activités de l'Association. Le Comité s'est réuni sur une base bimensuelle et s'est occupé de régler les aspects administratifs de suivis des projets, ce qui a permis de libérer de l'espace lors des réunions plénières afin d'aborder des sujets de fond en lien avec les thématiques de projets, soutenus par le MCI. Ces plénières ont eu lieu sur une base mensuelle avec la participation des membres actifs. De plus, deux Assemblées Générales en cours d'année ont permis à l'ensemble des membres de prendre des décisions importantes concernant le MCI.

Publication et diffusion des résultats du 50ème anniversaire du MCI

En 2012, le MCI a fêté ses 50 ans et à profité de cette occasion pour dresser un bilan de son action, planifier son engagement futur et questionner le fonctionnement de la coopération internationale. Sur la base des réponses apportées à ces questions, en 2013, le MCI a publié une vidéo et réalisé une capitalisation d'expériences destinée à sauvegarder et à diffuser l'histoire du MCI ainsi que les conclusions de son 50ème anniversaire.

Au début de l'année 2014, une large diffusion des quatre cahiers de la capitalisation a été réalisée au sein du réseau du MCI et auprès des collectivités publiques qui ont soutenu financièrement l'association.

De nombreux retours positifs pour la qualité de son travail ont été transmis au MCI. En juin 2014, le MCI a été invité par la FGC (Fédération genevoise de coopération) à présenter son travail, lors de la Conférence annuelle de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) et de ses partenaires signataires d'accords-cadres (bailleurs de fonds).
La vidéo du 50ème, "Un nouvel avenir pour la coopération" a été projetée dans la cadre de la journée du Croisement des Cultures, organisée par le CAGI (Centre d'Accueil Genève Internationale) en septembre 2014, sur le site de la Pastorale à Genève.

Les cahiers et la vidéo du 50ème sont disponibles en ligne sur le site du MCI, **www.mci.fgc.ch**.

Les activités débutées en 2014, qu'il s'agisse du travail de sensibilisation dans les écoles du secondaire ou l'évènement de Partage des savoirs entre les partenaires autochtones du MCI (voir chapitre 3) s'inscrivent dans la mise en pratique des recommandations issuent du 50ème anniversaire.

Information dans les écoles du secondaire

Ce projet concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'une "Séquence didactique sur le thème des enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles en Amazonie". Son but est de sensibiliser des étudiants suisses du secondaire, sur les enjeux sociaux-environnementaux liés à l'extraction des ressources naturelles en Amazonie, avec notamment le rôle joué par les multinationales, ainsi qu'à la problématique de la coopération et aux rôles joués par des ONG, comme le MCI. Cette séquence à été élaborée en partenariat avec une professeure de géographie, Ambre Lavanchy, de l'Ecole de commerce Nicolas Bouvier.

L'intervention du MCI, est divisée en deux parties. La première (de 2x45minutes) est destinée à présenter le MCI et son projet réalisé en Amazonie péruvienne en lien avec l'exploitation pétrolière. La deuxième (4x45minutes) est destinée à un exercice pratique, au cours duquel, les étudiants réalisent un jeu de rôles concernant l'exploitation de ressources naturelles en Amazonie. Dans ce jeux, les étudiants représentent soit un autochtone, une entreprise multnationale, l'Etat, une ONG et doivent négocier un accord pour résoudre une problématique d'extraction (or, bois, gaz, pétrole).

Cette séquence est mise en œuvre dans le cadre de cours de géographie et de développement durable dans des classes du cycle, du collège et de l'école de commerce.
Ce projet comporte deux phases. La première, qui a été réalisée en 2014, concerne l'élaboration de la séquence didactique. La deuxième, qui a débuté en 2014 et qui se poursuivra en 2015, concerne la diffusion de cette séquence dans des classes du secondaire.
Dans ce but, en mars 2014, le MCI a réalisé une première intervention (2x45 min) dans une classe de préparatoire pré HEG (18-20 ans) à l'école de commerce Nicolas Bouvier et en décembre 2014, trois interventions (2X45 min) dans 3 classes de 11ème du cycle de Sécheron. En 2015, une vingtaine d'heures d'enseignements du MCI sont prévues dans des classes du collège et de l'école de commerce.

Pour la réalisation de cette séquence, une demande de financement a été approuvée par la fondation Education 21. Le financement est de 14'200 CHF. 7'100 CHF sont financés par la fondation Education 21 et 7'100 CHF sont apportés sous la forme de travail bénévole par la professeure de géographie Ambre Lavanchy.

Fédération Genevoise de Coopération (FGC)

La Fédération Genevoise de Coopération regroupe plus de 60 associations siégeant à Genève, et actives dans les domaines de la coopération au développement et/ou de l'information au public, sur les questions de développement et les rapports Nord-Sud. Elle a su se constituer en interlocutrice privilégiée des instances publiques, pour l'obtention de fonds et le financement de projets présentés par ses membres. Pour plus de renseignements sur la FGC voir le site**:** www.fgc.ch

Le MCI est un des membre fondateur de cette fédération et continue à participer activement à ses activités.

En 2014, en raison des difficultés financières que rencontre la FGC, le MCI a participé à la Commission *ad hoc* des AM de la FGC qui a travaillé à formuler des propositions et des pistes de travail sur les orientations futures et les mécanismes d'allocations de ressources.

En 2014, le MCI a aussi intégré un nouveau groupe de travail, issu des recommandations de la Commission *ad hoc*, et chargé de réfléchir au bien-fondé et aux modalités de co-financements des projets de développement de la FGC, pour compléter le financement provenant des pouvoirs publics.

De manière générale, le MCI a réalisé un suivi rapproché des activités de la FGC.

Parmi les évènements marquants auquels il a participé:

- Le forum des AM du 10 mai 2014, destiné à faire participer les AM aux réflexions menées par la Commission *ad hoc* sur l'identité et les règles de financement futures des projets de la FGC (des membres du MCI ont participé aux différents groupes de travail concernant les règles de financement, le cofinancement des projets, le rôle et l'identité de la FGC).
- Le forum sur la politique et stratégie d'information et de communication de la FGC le samedi 4 octobre 2014.

Des membres du MCI ont également participé régulièrement au café des AM, organisé par la FGC, tous les troisièmes jeudis du mois, sur des thématiques transversales aux AM ainsi qu'au débat organisé par la FGC le 08 octobre 2014, intitulé "Genève internationale, Genève solidaire?" avec la participation de députés genevois du Grand Conseil.

Plate-forme Haïti de Suisse (PFHS)

La Plate-forme Haïti de Suisse existe depuis 1992 et regroupe plus de 20 organisations de solidarité avec Haïti. Le MCI en est membre depuis 2005. Les membres de la PFHS se rencontrent en moyenne deux ou trois fois par années. Ce sont des moments de partage de la vie des associations membres. Ils abordent aussi les évènements d'Haïti, des interpellations réalisées auprès des autorités suisses, d'informations sur les collaborations menées avec d'autres plates-formes d'ONG, en Haïti, en Europe et au Canada.

En 2012, la PFHS fêtait ses 20 ans d'existence, dont le sommet fut un grand débat intitulé « Quelle coopération pour quelle société haïtienne ». Suite à ce débat, la PFHS a décidé de capitaliser cette longue expérience de mise en réseau au vu de la continuité, de l'intensité et de l'impact remarquable de cette coordination d'organisations non gouvernementales. Cette capitalisation est presque terminée. Il s'agit d'un travail en profondeur, puisque l'ensemble des ONG suisses faisant partie de la PFHS ont été consultées, ainsi que leurs partenaires, et les différentes plates-formes, une haïtienne et une européenne. Cette capitalisation amène la PFHS à se poser des questions sur son avenir, son utilité, les engagements des membres, les points forts et faibles. Une vaste consultation est en cours sur ces questions vitales.

La PFHS publie 10 numéros par an d'informations concernant Haïti. Le MCI vous suggère de consulter le site très documenté de la PFHS : www.pfhs.ch/

Partenariats

Argentine - Conseil de Conseillers Indigènes (CAI)

Le MCI collabore avec le CAI depuis 2001 et peut compter sur le soutien financier de la FGC, depuis 2004. La cinquième extension de ce projet a débuté en décembre 2013 et se terminera en novembre 2015. Le budget approuvé par la FGC pour cette nouvelle phase s'élève à 209'707 CHF. En 2014, ce projet a reçu des financements via la FGC de la DDC, de l'Etat de Genève et de la commune de Lancy.

Le CAI est composé de 28 Lof (familles au sens large) qui composent un ensemble de 18 communautés. L'objectif général du CAI est d'assurer la survie du peuple Mapuche et de récupérer, renforcer et garantir la continuité de l'identité Mapuche dans les régions de Río Negro et Chubut en Argentine. Pour ce faire il se fixe les objectifs principaux suivants :

- Récupérer et obtenir la reconnaissance sociale, légale et politique des territoires occupés traditionnellement par les communautés Mapuche.
- Permettre à ces communautés de prendre conscience de leurs droits ancestraux, en formant et renforçant des dirigeants et cadres Mapuche, pour assurer la continuité de l'identité du peuple Mapuche.
- Sensibiliser la société civile et l'Etat sur les droits du peuple Mapuche, en consolidant un réseau d'organisations de base Mapuche et en intégrant des réseaux locaux, nationaux et internationaux dont les objectifs similaires.

La législation argentine reconnaît aux peuples autochtones, la propriété des terres qu'ils occupent traditionnellement, et garantit l'application de mesures adéquates pour récupérer les terres dont ils ont été privés. Cependant, dans la pratique ceci n'arrive pas. Ceux qui luttent pour la revendication de leurs droits, sont victimes d'harcèlements judiciaires et de violences de la part des grands propriétaires fonciers, qui bénéficient du soutien de l'Etat. C'est pour contrer cette réalité que le CAI se bat et investit toutes ses forces politiques et stratégiques tant sur le terrain qu'au niveau légal.

Le CAI est depuis des années, la référence politique pour les Lof, les communautés et les paysans Mapuche qui vivent dans les zones rurales attenantes des régions de Río Negro et Chubut. Grâce à son action menée au cours des 15 dernières années, il est devenu une référence pour les institutions étatiques et d'autres organisations non gouvernementales, il est aussi souvent sollicité pour partager son expérience acquise dans le domaine de la récupération des terres avec d'autres communautés.

En 2014, le contexte du projet a été marqué par la poursuite d'une sécheresse qui sévit depuis huit ans et dont les effets néfastes sur les activités agropastorales des communautés, qui viennent s'ajouter à ceux engendrés par le dépôt des cendres, issus de l'éruption du volcan Puyehue en 2011. La FAO (Food and Agriculture Organization of The United Nations) a attribué des fonds importants au gouvernement argentin pour soutenir les sinistrés de ces deux catastrophes. Les institutions gouvernementales, comme l'INTA (Institut National de Technologies Agricoles), chargées de répartir les fonds, n'ont pas donné la priorité aux communautés autochtones et la plus part de celles-ci se sont appauvries.

En 2014, CAI a centré ses activités sur le maintien des territoires déjà « récupérés ». Ceux-ci font l'objet d'attaques judiciaires permanentes dont le but est, pour la plupart d'entre-elles, l'expulsion des communautés mapuche des territoires déjà récupérés.

Une autre activité importante, a été la préparation et la présentation de preuves, dans le cadre d'une procédure de demande collective de récupération des territoires Mapuche. Cette demande a pour but la reconnaissance et la titularisation définitive de l'ensemble des territoires Mapuche revendiqués dans la région. Les membres du CAI, appuyés par des avocats, ont investit beaucoup de temps pour rassembler de la documentation, qui prouve l'occupation originelle des terres, revendiquées par le peuple Mapuche. L'obtention de cette documentations à fait l'objet de demandes spécifiques auprès des Ministères compétents. Le CAI a aussi réalisé un travail d'accompagnement pour préparer les différents témoins qui ont comparu dans le cadre de cette procédure. En effet, ces témoins sont souvent analphabètes et peu habitués à témoigner en public dans un cadre administratif, ce qui peut générer du stress et affaiblir leur témoignage. Il est nécessaire, de les préparer et de les accompagner. Au total, 12 témoins ont comparu pour cette procédure. La demande du Boleto de Señal (autorisation pour marquer les animaux) et l'obtention d'un permis d'occupation font aussi partie de la « Demande Collective ». Les paysans qui ne possèdent pas de titres de propriété pour le territoire qu'ils utilisent pour faire pâturer leur bétail, n'ont pas la possibilité d'être reconnu et d'avoir le droit de vendre directement les animaux qu'ils élèvent. Ils doivent passer par des intermédiaires, qui profitent de cette situation en récupérant presque 50% sur le prix de vente. Cette situation entraîne un appauvrissement de la population locale et renforce la migration vers les villes. Elle encourage aussi beaucoup d'habitants indigènes et non indigènes à adhérer au CAI.

En ce qui concerne les activités de prospection pétrolières prévues sur le territoire de communautés du CAI, elles n'ont pas encore débutées mais le CAI reste vigilant car les signaux envoyés par le gouvernement ne sont pas positifs.

Le travail du CAI a déjà permi au peuple Mapuche du Rio Negro de récupérer plus de 200'000 ha de terres et le MCI doit poursuivre son effort de soutien au CAI, jusqu'à ce que le peuple Mapuche, ait récupéré l'ensemble des terres revendiquées.

Les membres du CAI et la chargée de projet du MCI se sont réunis en Argentine en décembre 2014 lors d'une visite de terrain.

Les membres du CAI en réunion dans une communauté membre

Colombie - Soutien à l'éducation de base des adultes et jeunes du peuple autochtone « Embera »

En 2014, le MCI a soutenu un projet débuté en 2012 en Colombie, en partenariat avec l'ONG Corporation Educative (CLEBA) et l'Organisation Indigène d'Antioquia (OIA) à travers son département d'éducation indigène, l'INDEI (Institut Départemental pour l'Education Indigène).

Le but principal de ce projet est le soutien à l'éducation de base des adultes et des jeunes du peuple autochtone « Embera » dans le département d'Antioquia en Colombie, en effectuant un processus d'éducation de base, dans une perspective bilingue et interculturelle. La deuxième phase du projet couvre les années 2014 et 2015, avec un montant approuvé par la FGC de 209'769 CHF. En 2014, ce projet a reçu des financements, via la FGC, de la DDC, de la commune de Lancy et de l'Etat de Genève.

Le département d'Antioquia compte environ 30.000 indigènes, répartis dans 140 communautés dont 25'000 Embera.

Contexte en 2014

Le mode de vie le plus commun des Embera est celui qui caractérise beaucoup d'ethnies qui vivent au sein des forêts tropicales humides. En général, les Embera ont une bonne relation avec leur environnement naturel qui leur fournit leur alimentation de base. Ils pratiquent l'agriculture migratoire, la chasse. Au niveau culturel, ils conservent leur langue maternelle orale, une partie des costumes, les ornementations, la pictographie corporelle, des pratiques curatives, des techniques agricoles, artisanales et aussi quelques pratiques religieuses.

Depuis 1985, les peuples indigènes d'Antioquia ont entamé un processus d'organisation sociale et politique qui a abouti à la création de l'organisation régionale appelée «Organisation Indigène d'Antioquia-OIA». Son but est de veillé au respect des droits fondamentaux des cinq peuples indigènes du département, dans les domaines du territoire, de la santé et de l'éducation propre, bilingue et interculturelle. C'est dans ce cadre que l'OIA a élaboré une proposition spécifique pour l'alphabétisation et l'éducation de base des jeunes et des adultes, exclus du système éducatif officiel. C'est sur cette base que le projet actuel a été conçu.

En 2014, un fait significatif a eu lieu pour les communautés indigènes de Colombie et pour les Embera. Suite aux pressions exercées depuis plusieurs années par l'Organisation indigène d'Antioquia, OIA, et d'autres organisations indigènes du pays associées à l'Organisation Nationale Indigène de Colombie-ONIC, le gouvernement a finalement signé le décret 1953 le 7 Octobre 2014. D'origine constitutionnel, ce décret réglemente le fonctionnement des Territoires Indigènes et devrait permettre aux organisations indigènes d'administrer par exemple un Système d'Education Indigène Propre ou un Système de Santé Indigène Propre. Il donne le droit aux peuples indigènes d'administrer directement depuis leurs territoires, les ressources assignées à la santé, l'éducation et l'eau potable.

La publication du décret ouvre la possibilité aux organisations autochtones du pays d'assumer leur propre éducation, ce qui exige de construire des propositions pédagico-didactiques et administratives. La OIA a entamé les démarches pour répondre aux exigences du décret et au cours du deuxième semestre 2014 elle a déjà pu administrer, à titre expérimental, l'éducation par "contrat". Un grand défi pour l'OIA est à présent d'unir ses forces et de surmonter les divisions internes pour faire avancer le processus d'autogestion de l'éducation, de la santé, etc. L'INDEI-OIA a également déclaré que sa nouvelle proposition comprend l'éducation des jeunes et des adultes, ce qui est essentiel pour la poursuite de ce projet.

Principales activités réalisées en 2014

La formation des enseignants
Ce sont 21 professeurs Embera et trois autorités traditionnelles, qui continuent à se former et de ce fait ont été renforcés.

Réalisation de séances éducatives avec les apprenants et validations des études
- Dans les communautés, 21 groupes d'apprenants ont suivi des séances de formations hébdomadaires d'au moins 6 à 8 heures. De plus, 355 personnes de 21 communautés ont été associées au processus de formation; 188 étant des femmes (53%) et 167 des hommes (47%).
- Au cours du deuxième semestre l'accent a été mis sur la préparation des candidats à la validation.
- Deux journées de validation des études primaires ont été préparées et réalisées, où 47 personnes se sont présentées pour la validation, 45 l'ont obtenue.
- Parmi les différents sujets impliqués dans le projet, on distingue en particulier des changements positifs produits dans la situation des femmes Embera, et le rôle qu'elles jouent dans la famille et la communauté. Une évaluation positive du travail des femmes au foyer est constatée, non seulement par elles-mêmes mais aussi par leurs maris et leurs enfants.

Renforcement de l'identité culturelle et diffusion de l'expérience dans d'autres régions

- La standardisation et diffusion de l'écriture de la langue Embera auprès des enseignants et communautés Embera avance avec l'aide de vidéos et de publications préparées à cet effet.
- L'enseignement des pratiques artisanales Embera fonctionne particulièrement bien. Des groupes de production ont été formés au sein des apprentis Embera et la possibilité de commercialiser la production artisanale est évaluée.
- La possibilité d'étendre l'expérience dans à d'autres régions (la région d'Urabá) existe et est également évaluée.

26 participants des groupes ont réussi à valider le cours moyen de l'éducation primaire, une centaine s'est préparée pour faire la validation en 2014, et 100 autres la présenteront en 2015.

Pérou - Mise en place d'un programme de surveillance territoriale et renforcement de la fédération Kichwa du bassin Tigre, FECONAT

En 2014, le MCI a continué à soutenir un projet débuté en 2012 en Amazonie péruvienne, en partenariat avec l'ONG Solsticio et la fédération indigène FECONAT (Fédération des Communautés Natives du Haut-Tigre). Le montant approuvé par la FGC pour la deuxième phase de ce projet s'élève à 140'179 CHF. En 2014, ce projet a reçu des financements via la commune d'Onex et la DDC.

Les moniteurs indigènes, qui surveillent les installations pétrolières dans le bassin Tigre en Amazonie péruvienne, ont révélé des dizaines de sites pollués. Equipés de smartphones, ces habitants des communautés indigènes de la région, dénoncent avec des photos, vidéos et des points GPS, les impacts de l'industrie pétrolière, tels que les fuites de pétrole liés à des ruptures d'oléoducs vieillissants, et l'existence de sites pollués abandonnés. Les informations récoltées, servent ensuite à préparer des dénonciations pour exiger le nettoyage des sites, et des changements de pratique des entreprises pétrolières.

Sur la base des informations collectées par les moniteurs, le gouvernement péruvien a mis sur pied une commission d'experts chargée d'évaluer ces sites pollués. Les résultats de ces évaluations sont accablants. Les sols et les eaux, tant de surface que souterraines, de la grande majorité des sites étudiés, présentent de graves pollutions aux métaux lourds et aux hydrocarbures. Au début de l'année 2014, le gouvernement péruvien a décrété l'état d'urgence environnementale dans la région; il tente de prendre des mesures urgentes pour stopper les sources de pollution, assurer un accès à l'eau potable, et protéger la santé des populations locales. En lien avec cette situation, au niveau national, une commission de développement interministérielle fonctionne, chargée d'aborder les questions de développement dans cette région de manière concertée avec la participation de quatre organisations autochtones dont Feconat.

Suite aux pressions exercées par les fédérations, l'utilité de cette surveillance environnementale est de plus en plus reconnue par les pouvoirs publics péruviens. En 2014, le Gouvernement régional du Loreto a financé une indemnité mensuelle à une vingtaine de moniteurs et continuera de le faire en 2015. Un projet de loi a été déposé au Congrès péruvien par un groupe de parlementaires qui doit permettre la reconnaissance et le financement de ces programmes par l'Etat. Un processus de négociation est aussi en cours pour coordonner le travail de ces programmes avec celui de l'Organisme d'Evaluation et de Contrôle de l'Environnement péruvien ; ce dernier a approuvé un Règlement de Participation Citoyenne dans les Actions de Monitoring de l'Environnement, qui garantit la participation des moniteurs dans le travail de contrôle de l'environnement.

Finalement, il convient de signaler que l'expérience de surveillance territoriale a été répliquée dans le bassin Santiago par la fédération indigène Wampis FECOHRSA, dans un cas d'extraction illégale d'or. Une visite de terrain a été réalisée en mars 2014, et à cette occasion, cinq sites ont été documentés. Sur la base de cette documentation, les communautés Wampis se sont mobilisées en décembre 2014 pour expulser les chercheurs d'or, en ayant obtenu au préalable l'aval de l'Etat pour l'opération.

Au début de l’année 2015, il n'y avait plus de sites d’extraction, mais les membres de FECOHRSA restent vigilants, car le risque d'un retour de ces chercheurs d'or persiste et d'autres menaces planent sur la région, notamment l’extraction de bois et de pétrole.

Les fuites de pétrole dans l’environnement polluent l’environnement du peuple Kichwa du bassin Tigre

Les moniteurs indigènes documentent les impacts de l’industrie pétrolière

Haïti - Programme d'Appui à l'Insertion Sociale (PAIS)

En 2014, le MCI a continué d'apporté un soutien à PAIS. Ce projet a débuté en 2006, son financement est assuré annuellement via les fonds propres du MCI de l'ordre de quelque milliers de francs suisses.

PAIS est une association créée en 2005 ; son objectif est de s'engager en faveur du développement durable en Haïti.

Contexte en 2014

Le même refrain revient presque chaque année : Cyclones, inondations…, les causes sont souvent connues, mais les vraies réponses concrètes tardent.

Au niveau national, les élections ont été repoussées déjà deux fois. « En février 2014 le président Joseph Martelly se dit être prêt à diriger le pays par décret alors que la fin du mandat des députés et de la moitié des 20 sénateurs en poste a expiré le deuxième lundi de janvier 2015 » (Alter presse).
L'ancien dictateur Claude Duvalier décède le 4 octobre 2014 (après son retour à Haïti en 2011, diverses plaintes avaient été déposées contre lui).

Au niveau local, en novembre 2014, des inondations d'une gravité jamais vécue depuis 50 ans ont eu lieu dans la communauté de Grosse Roche où Pais est fortement implanté. Elles ont dévasté cette région isolée. Un torrent a débordé emportant du bétail et des jardins potagers.

Bonne nouvelle dans ce climat morose, une candidate de Grosse Roche a été choisie par cette communauté pour la représenter au CASEC (conseil d'administration de la section communale) ou à l'ASC (Assemblée de la section communale), instances politiques au niveau local, respectivement, exécutive et délibérative.

Au niveau de ses activités principales, PAIS continue à soutenir courageusement des ateliers de couture et le fonctionnement d'un dispensaire.

Mission de Nicolas Raballand, membre du MCI, à Haïti :

Suite à la fin de l'affectation de Clément Lachenal Chevallet auprès de PAIS fin 2013, le partenariat entre Eirene – MCI et PAIS a pris un nouveau tournant. D'un commun accord, la décision a été prise de ne plus renvoyer de volontaires de longues durées à PAIS. Au niveau du MCI, les discussions ont abouti à la décision d'envoyer des volontaires de courtes durées afin d'appuyer ponctuellement les efforts de l'organisation, de permettre un suivi de proximité des activités, tout en assurant une pérennité des relations de partenariat. C'est dans ce contexte que Nicolas Raballand est parti pour le MCI, le 4 aout pour Haïti. La mission avait pour objectif de faire un suivi des activités de PAIS et d'appuyer en particulier le projet de soutien aux agriculteurs de la communauté de Grosse Roche. (Souveraineté alimentaire). L'idée était de renforcer le projet, par la mise en réseau des connaissances en Haïti sur l'agroécologie.

Déroulement de la mission:
Au cours de sa mission, Nicolas avec l'aide d'Angly Elusma, (un jeune agriculteur d'Haïti spécialisé dans l'agroécologie et la création de jardin forêts) ont appuyé PAIS en lien avec son projet de souveraineté alimentaire. En concertation avec PAIS, ils ont élaboré un programme de formations introductifs à l'agroécologie et à la permaculture. Ils ont également réalisé une formation de deux semaines, pour les paysans de la communauté de Grosse Roche qui travaillent dans le projet.

Analyse contextuelle:
Une analyse contextuelle a été réalisée pour étudier les capacités de productions et les ressources locales, afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'économie paysanne locale et les pratiques agricoles des familles de la communauté de Grosse Roche dont voici quelques éléments marquants.

Sur les aspects de l'économie paysanne, un questionnaire a été distribué à une quarantaine de familles de Grosse Roche. Un des constat est que bon nombre des ménages ont des revenus annuel très faibles, et que jusqu'à 75 pour cent de ces revenus sont consacrés à la scolarisation de leurs enfants. Comme presque partout en Haïti, ces sacrifices ruinent les familles et ne leur permettent pas de dégager des surplus et d'investir dans d'autres projets. La scolarisation qui offre un espoir professionnel aux enfants est paradoxalement ce qui appauvrit considérablement les parents.

Les questions des médecines et pratiques locales traditionnelles ont aussi été abordées. Il a été constaté que beaucoup d'habitants sont attaché à la médecine traditionnelle (médecine feuille) et que sa pratique est encore bien vivante, malgré un certain tabou lié à son association au vodou.

La problématique de l'érosion, qui nuit régulièrement à l'état de la route la Bruyère – Grande Ravine, a été identifiée. Lors de la visite, un gouffre avait été créé par un glissement de terrain, détruisant la route et forçant les gens à emprunter un petit chemin dangereux et bien moins fonctionnel. Les travaux pour réhabiliter la route ont été entrepris, par deux fois, par les paysans de la région, avec les moyens du bord. Pour construire une route solide, praticable, les travaux sont couteux. Ceux-ci devraient être prit en charges par les autorités communales ou l'Etat. Ce qui n'est pas le cas. PAIS cherche également à financer ceux-ci.

Parmi les points relevés ; le potentiel de cette région pour développer de l'écotourisme. Le paysage grandiose de la Grande Ravine, ses vallées couvertes d'une dense végétation, la rivière enlassant les collines, ses bassins, le rocher dominant au sommet duquel la vue est imprenable, et d'ou vient le nom Grosse Roche permettent de penser que le site a un potentiel touristique.

Evaluation du projet sécurité alimentaire :
Le projet est conduit d'une manière consciente et déterminée par l'équipe de PAIS. Le projet insiste sur la formation des bénéficiaires, et est orienté sur l'augmentation des revenus paysans par l'acquisition de techniques et la sélection de cultures à rendements élevés et demandés sur les marchés locaux. L'ambition du projet est cependant péjorée par le fait qu'un seul technicien agricole n'est pas suffisant pour un projet de 60 bénéficiaires. Celui-ci a également d'autres activités et il ne bénéficie pas de salaire mais un défraiement insuffisant pour la tâche qu'il doit mener. La conséquence sur la qualité de l'aspect formatif du projet est donc évidente.
Le projet aurait également besoin de plus de formations en techniques maraichères et en pratiques du jardin familial. La souveraineté alimentaire ne peut dépendre d'une spécialisation dans un ou deux produits et la diversification de la production, notamment dans les jardins familiaux, est impérative.
Enfin, l'aménagement de la route est une priorité qui permettrait au projet de prendre une tout autre ampleur.

La souveraineté alimentaire ne peut dépendre d'une spécialisation dans un ou deux produits et la diversification de la production, notamment dans les jardins familiaux, est impérative.

Evaluation de PAIS :

PAIS semble gagner en autonomie dans sa capacité à gérer des projets et est à même de rédiger des projets (microcouture et microcrédit) avec les critères rigoureux des bailleurs internationaux.
Il existe un vrai problème de financement du bureau de PAIS. Les bailleurs sont souvent réticents à financer les frais institutionnels et PAIS n'a pas d'activité génératrices de revenus pour s'autofinancer. Il y a donc un manque d'autonomie à ce niveau là.

Perspectives :

La philosophie d'Angly Elusma telle qu'il la résume est celle de la pépinière des hommes. Il faut former pour que d'autres forment d'autres par la suite. Le parallèle avec la graine qui est plantée, la conservation des semences de son fruit et leurs distributions est parlante. On tisse un lien solide d'entraide et de solidarité notamment entre les générations. Prendre soin de la terre et des hommes, comme un ensemble, un système unique, voici la vision de la permaculture et de l'agroécologie. L'équipe de PAIS est sensible a ces notions et le projet de sécurité alimentaire doit il nous semble, aller dans ce sens. Le problème actuel de PAIS est le financement de la deuxième année du projet de sécurité alimentaire. Le MCI et PAIS recherchent ensemble des possibilités de faire perdurer ce projet qui a un impact et des résultats convaincants sur les bénéficiaires.

Le point de vue du MCI : « Un petit pas pour l'homme, un bond de géant pour Pais en 2014 » (Plagiat de la première phrase de l'homme sur la lune).
Après une quinzaine d'années de réflexions concrètes concernant le rôle et la responsabilité de la société civile, des engagements émergent à PAIS.
Le MCI souhaite continuer à accompagner PAIS dans sa réflexion et dans la mesure du possible continuera à fournir un appui financier.

Après une quinzaine d'années de réflexions concrètes concernant le rôle et la responsabilité de la société civile, des engagements concrets émergent à PAIS.

Partage des savoirs avec les partenaires autochtones du MCI

En 2014, le MCI a organisé un séminaire de "Partage des savoirs" qui doit se tenir en janvier 2015 avec la participation de représentants de différents peuples autochtones, avec lesquels il est en contact depuis plusieurs années. Certaines organisations étaient déjà représentées, à Genève, en octobre 2012, à l'occasion du séminaire organisé dans le cadre du 50e anniversaire du MCI. La rencontre aura lieu à Iquitos, au Pérou, où se trouve le siège de la Fédération des Communautés Natives du Haut Tigre – FECONAT, qui est un des partenaires du MCI. Les participants invités viennent d'Argentine, du Chili, de Colombie et du Pérou. En Argentine, le Consejo Asesor Indígena – CAI est engagé dans un processus de récupération de terres des Mapuche. Toujours sur les terres des Mapuche, mais au Chili, il y a des projets d'ouvrages hydroélectriques, aussi des projets d'exploitations minières et des entreprises pratiquant la monoculture forestière. En Colombie, les organisations indigènes sont confrontées à la violence armée et à l'exploitation minière. La rencontre doit durer deux semaines, outre l'échange sur les pratiques des uns et des autres, face aux réalités propres à chaque pays, une partie de la rencontre sera consacrée à un apprentissage plus technique en matière de surveillance territoriale. Depuis plusieurs années, des indigènes du Pérou ont été formés pour contrôler les installations pétrolières, notamment dans la région du rio Tigre. Ils ont révélé, aux autorités et à l'opinion publique, l'existence de dizaines de sites pollués suite à des fuites ou des ruptures d'oléoducs. Equipés de smartphones, des "observateurs" alimentent des bases de données qui permettent de préparer des dénonciations et exiger le nettoyage des terres et des rivières polluées. Cette documentation est également utilisée pour informer les communautés sur les risques encourus.
Dans un deuxième temps le MCI devra préparer un manuel de systématisation d'expériences et une fiche de capitalisation sur les thématiques abordés lors du séminaire pour partager son expérience avec d'autres acteurs intéressés par ce domaine.

Le montant approuvé pour ce projet s'élève à 16'500 CHF. Il est fiancé par la DDC via la FGC dans le cadre de son programme de Partage des savoirs.

Les participants à l'atelier sur les peuples autochtones réunis dans le bureau du MCI en ocotbre 2012 dans le cadre du 50ème anniversaire